

## **L'ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE**

Accueille et accompagne des personnes adultes handicapées au sein de quatre structures :

- LE CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE DE CLAIRVIVRE (CRP)
- L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)
- LE FOYER D'HEBERGEMENT (FH)
- LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPEES (SAMSAH)

POUR EN SAVOIR PLUS

LE SITE : [www.epd.clairvivre.fr](http://www.epd.clairvivre.fr)

### **FOCUS SUR :**

#### **LE CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE DE CLAIRVIVRE (CRP)**

Accueil de personnes reconnues « travailleur handicapé » (RQTH), dont les personnes présentant un trouble psychique, par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Grâce à un ensemble de dispositifs variés, chaque individu peut suivre un parcours adapté en adéquation avec son projet de vie.

2 Pôles distincts :

- DAOP : Dispositif d'accompagnement à l'orientation professionnelle
- Pôles de formations certifiantes :  
26 parcours – 300 personnes accueillies – 30 formations

### **POUR EN SAVOIR PLUS :**

LE SITE DU CRP : [www.crp-clairvivre.fr](http://www.crp-clairvivre.fr)

CONTACT : **05 53 62 23 24**